

ANNEXE AU CODE DE CONDUITE

COLLATIONS À L'ÉCOLE

Voici une liste de collations saines que les enfants peuvent apporter à l'école et celles non-acceptées :

COLLATIONS ACCEPTÉES 	COLLATIONS REFUSÉES 
<ul style="list-style-type: none">✓ Tous les fruits (incluant les raisins secs)✓ Jus de fruits✓ Compote de fruits✓ Salade de fruits✓ Yogourts✓ Tubes et yogourts à boire (ex. : Yop)✓ Eau✓ Légumes✓ Jus de légumes✓ Légumes avec trempette✓ Fromage✓ Lait (incluant lait de soya et lait de chocolat)✓ Barres tendres (sans noix, sans arachide et sans chocolat avec le logo)	<ul style="list-style-type: none">✗ Roulés aux fruits✗ Muffins (même ceux aux fruits)✗ Craquelins avec fromage✗ Petits biscuits au fromage (ex. : petits poissons)✗ Céréales✗ Graines (ex. : de tournesol)✗ Noix✗ Arachides✗ Amandes

La collation de votre enfant ne doit pas être mise dans son sac d'école, car plusieurs de ces collations peuvent abîmer ses livres et cahiers si elles renversent, s'ouvrent ou s'écrasent. Il est préférable d'avoir un autre petit sac.

Si la collation doit demeurer froide (ex. : fromage), elle doit être accompagnée d'un « Ice pack », puisque le sac de collation reste dans la classe ou dans son casier. L'enfant ne peut pas laisser sa collation dans sa boîte à lunch du service de garde, car nous ne lui permettrons pas de circuler dans l'école pour aller la chercher.

Signature du parent : _____

La direction